

MAIRIE

149 rue de Gournay
60190 MOYENNEVILLE

Téléphone : 03.44.42.23.12

Mail : mairie.de.moyenneville@wanadoo.fr

Site web : www.moyenneville.fr



*Ouverture au public,
lundi de 9h30 à 11h30, mardi et jeudi de
17h30 à 19h00*

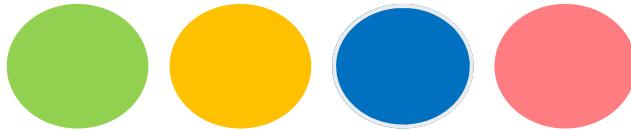


Table des matières

Conseil Municipal—Equipe communale	3	
Renseignements administratifs	4	🟡
Ecole de Moyenneville et Gournay	13	🔴
SIRS Les Trois Villages de l'Aronde	14	🔴
Centre de Loisirs	16	🔴
Petite Enfance	17	🔴
Transport	18	🔴
Centre des finances publiques	20	🔵
Bibliothèque de Moyenneville	21	🔵
Salle des Fêtes	23	🔵
Communauté de Communes du Plateau Picard	24	
Urbanisme	26	🟡
Règles de voisinage	28	🟡
Santé	31	🔵
Les activités économiques	34	🔵
Les entreprises agricoles	35	🔵
Eau Potable	36	🟢
Assainissement Collectif	37	🟢
Environnement	38	🟢
Numéros Utiles	42	🔵
Sites internet utiles	44	🔵
Informations utiles	46	🔵



Conseil municipal—Equipe communale

Maire Didier LEDENT

Adjoints au Maire Christiane TIECHON

Gilbert LACOURTE

Nicolas BOULLENGER



Conseil Municipal

Mme Séverine CHEVALLIER M. Bertrand COUTURIER

M. Jean-Pierre DHANGER Mme Audrey FEKKAK

M. Frédéric HEBRARD Mme Marie-Claude JEANJEAN

M. Christophe LACROIX Mme Séverine LEDENT

M. POLLET Jean-Philippe M. Christophe THIEBAUT

M. Jacques THOMAS

Secrétariat de Mairie

Mme Séverine HEBRARD

Services Techniques

M. Eddy COCHETEUX

Entretien ménager des bâtiments, distribution des journaux communaux

Mme Marie-Laure FAGARD



Renseignements administratifs

Carte nationale d'identité

Pour demander une carte d'identité, les pièces justificatives nécessaires dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'un passeport...

La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

Formulaire à remplir au stylo à bille noir, disponible en mairie.

Votre présence est exigée lors du dépôt de la demande pour procéder à la prise d'empreintes.

Vous devez vous rendre dans un guichet équipé pour recevoir les demandes de carte d'identité : vous trouverez ci-après la liste et le numéro de téléphone des mairies équipées.

Il est possible de déposer une pré-demande sur internet.

Pour cela, il faut d'abord créer un compte sur la plateforme

[https://ants.gouv.fr/.](https://ants.gouv.fr/)

Ensuite, remplir le formulaire de pré-demande CNI en ligne (rubrique Mon Espace > Réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité).

Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par mail un **récapitulatif de pré-demande** sur lequel figure, notamment, le **numéro de la pré-demande** et un **QR code** qui seront nécessaires pour finaliser votre pré-demande en mairie.

Attention, l'enregistrement d'une pré-demande est possible uniquement si vous avez acheté un timbre fiscal dématérialisé, en cas de perte ou de vol de votre CNI ou pour un passeport.



Renseignements administratifs

Après avoir effectué votre pré-demande CNI en ligne, il faut contacter **une mairie équipée du dispositif de recueil** d'empreintes pour obtenir les modalités d'accueil. (liste des mairies ci-après).

Lors de votre déplacement en mairie, vous apportez votre **numéro de «Pré-demande CNI»**, indispensable à la mairie, le cas échéant, vous apportez également le **numéro de timbre dématérialisé**, si vous n'imprimez pas le récapitulatif de la pré-demande.

Il vous faudra aussi les **pièces justificatives** (photos d'identité, justificatif de domicile...) nécessaires à la constitution de votre demande de CNI.

Dans l'Oise, 26 communes proposent un guichet pour la réalisation des cartes d'identité et passeport, dont Estrées Saint Denis, Ressons sur Matz, Compiègne : liste complète des 26 communes en mairie, sur le site internet : www.service-public.fr et ci-après.

A savoir : les originaux de toutes ces pièces doivent être présentés. Vous devez également remettre les photocopies des pièces qui restent en votre possession (titre d'identité, justificatifs de domicile et de nationalité française).

Depuis le 1er janvier 2019, le timbre fiscal est fourni uniquement sous la forme électronique. Il peut être acheté en ligne sur le site **www.timbres.impots.gouv.fr ou dans un bureau de tabac.**



Renseignements administratifs

Commune	Adresse du DR	Téléphone
ATTICHY	Mairie - place de la mairie	03 44 42 90 44
AUNEUIL	Mairie - 150 rue de Place	03 44 47 70 23
BEAUVAIS	Mairie - 1 rue Desgroux	03 44 79 40 00
BRETEUIL	Mairie - 1 rue Raoul Huchez	03 44 80 24 24
CHAMBLY	Mairie - place de l'Hôtel de Ville	01 39 37 44 00
CHANTILLY	Mairie - 11 avenue Maréchal Joffre	03 44 62 42 00
CHAUMONT-EN-VEIXIN	Mairie - 42 rue de l'Hôtel de Ville	03 44 49 00 46
CLERMONT	Mairie - 7 rue du Général Pershing	03 44 50 84 84
COMPIÈGNE	Mairie - place de l'Hôtel de Ville	03 44 40 72 00
CREIL	Hôtel de Ville	03 44 29 50 00
	Mairie de quartier Rouher	
CRÉPY-EN-VALOIS	Mairie - 2 avenue du Général Leclerc	03 44 59 44 44
ESTRÉES-SAINT-DENIS	Mairie - 15 rue de l'Hôtel de Ville	03 44 91 60 91
GRANDVILLIERS	Mairie - 15 place de Barbier	03 44 46 76 48
LACHAPELLE AUX POTS	Mairie - 17 avenue Tristan Klingsor	03 44 04 50 70
LE COUDRAY-SAINT-GERMER	Mairie - rue Paul Dubois	03 44 81 62 12
LIANCOURT	Mairie - 232 rue Jules Michelet	03 44 73 02 06
MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE	Mairie - 117 avenue Octave Butin	03 44 90 73 00
MÉRU	Mairie - place de l'Hôtel de Ville	03 44 52 36 00
MONTATAIRE	Hôtel de Ville	03 44 64 44 44
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN	Mairie - 8 place de la République	03 44 88 38 00
NOAILLES	Mairie - 1 rue de Paris	03 44 03 30 61
NOGENT-SUR-OISE	Mairie - 74 rue du Général de Gaulle	03 44 66 30 30
NOYON	Police municipale - place de l'Hôtel de Ville	03 44 93 45 00
PONT-SAINTE-MAXENCE	Hotel de ville, place Mendès France	03 44 72 68 53
RESSONS-SUR-MATZ	Mairie - 1 place de Verdun	03 44 42 51 18
RIBÉCOURT-DRESLINCOURT	Mairie - place de la République	03 44 75 53 53
SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE	Mairie - 21 place René Benoît	03 44 19 29 21
SAINT-MAXIMIN	Antenne police municipale - 15 rue Jean Jaurès	03 44 61 18 40
SENLIS	Police municipale	03 44 63 81 81
VERNEUIL-EN-HALATTE	Verneuil services -7 rue Pasteur	03 44 55 43 79



Renseignements administratifs

AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE

L'autorisation de sortie de territoire concerne tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné de ses parents.

L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité du mineur : carte d'identité ou passeport
- Formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale : formulaire cerfa à télécharger directement sur internet (service-public.fr)
- Photocopie du titre d'identité du parent signataire.

DEMANDE ACTE D'ETAT CIVIL

La demande d'un acte d'état civil (naissance, mariage, décès, etc...) se fait auprès de la mairie du lieu de l'acte : si vous êtes né à Compiègne, par exemple, il faudra faire la demande de la copie de votre acte de naissance auprès de la ville de Compiègne.

La demande de tels actes se fait majoritairement sur internet aujourd'hui, via le site internet de la mairie concernée, ou à partir du site service-public.fr. Attention, certains sites vous proposent de fournir votre acte, mais en payant : la délivrance d'un acte d'état civil est toujours gratuite!

S'il n'est pas possible de faire la demande par internet, vous pouvez vous rendre en personne à la mairie, muni de votre carte d'identité, et du livret de famille selon les cas, ou envoyer une demande par écrit, en joignant la copie de votre carte d'identité.

A Moyenneville, tous les actes d'état civil peuvent être délivrés sur demande via notre site internet : **www.moyenneville.fr, rubrique votre mairie en ligne, onglet Etat Civil.**



Renseignements administratifs

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018.

Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), **vous devez faire la démarche de vous inscrire.**

Plusieurs solutions s'offrent à vous :

- vous rendre en mairie, muni d'un justificatif de domicile et de votre carte d'identité
- Par correspondance, en joignant le formulaire de demande d'inscription sur les listes électorales cerfa 12669, et la copie des justificatifs de domicile et carte d'identité,
- Via internet, sur le site internet de la commune concernée, si la possibilité vous en est donnée, ou via le site service-public.fr, en joignant un scan de vos pièces justificatives.

A Moyenneville, vous pouvez procéder à votre inscription sur les listes électorales en utilisant le lien ci-après :

<http://moyenneville.fr/votre-mairie-en-ligne/listes-%C3%A9lectorales/>

Vous pouvez vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales, en utilisant le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687>



Renseignements administratifs

RECENSEMENT MILITAIRE :

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser à la mairie de son domicile, dans les 3 mois qui suivent son anniversaire.

Ce recensement lui permettra d'obtenir une attestation qui lui sera demandée pour participer à des examens, notamment pour le code de la route, par exemple.

Il sera ensuite convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...).

Les jeunes nés en 2006, doivent se présenter à la mairie de leur domicile, au plus tard 3 mois après la date de leur anniversaire, munis des documents suivants :

- Livret de famille,
- Carte de nationalité (carte d'identité, ou passeport),
- Éventuellement une copie du document justifiant de la nationalité française.

En cas de perte de l'attestation de recensement, il ne sera pas possible d'obtenir un duplicata à la mairie, l'intéressé devra contacter le Bureau National, qui délivrera une attestation de situation.

Si vous avez laissé passer la date, vous pouvez toujours venir en mairie, pour procéder à une régularisation.

Vous pouvez également vous faire recenser via notre site internet :

<http://www.moyenneville.fr/votre-mairie-en-ligne/recensement-citoyen-obligatoire/>



Renseignements administratifs

LÉGALISATION DE SIGNATURE :

La légalisation d'une signature sert à authentifier votre propre signature lorsqu'elle est apposée sur un acte qui a été rédigé et signé sans la présence d'un notaire.

La procédure sert à vérifier que vous êtes bien la personne concernée par le document.

Vous devez vous adresser à la mairie de votre domicile, munis des documents suivants :

- Pièce avec la signature à légaliser
- Pièce d'identité sur laquelle figure votre signature

Si vous ne présentez pas de pièce d'identité, vous devez être accompagné de 2 personnes témoins. Elles doivent être munies de leur pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

L'authentification de votre signature se fait obligatoirement en votre présence.

Vous devez signer au guichet devant l'agent.

Vous pouvez également faire cette démarche devant le notaire de votre choix.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME D'UN DOCUMENT ADMINISTRATIF :

La copie d'un document français destinée à une administration française n'a pas besoin d'être certifiée conforme par la mairie.

La copie certifiée conforme peut être exigée uniquement pour un document français destiné à une administration étrangère.



Renseignements administratifs

COMMENT SAVOIR SI VOUS POUVEZ ACCÉDER À UN DOCUMENT ADMINISTRATIF ?

Acte d'état civil, extrait de cadastre, jugement de divorce, permis de construire, jugement d'adoption...

Vous n'êtes pas familier des archives mais vous avez un besoin ponctuel, pour une démarche administrative ou des recherches personnelles, d'accéder à un document public.

Comment savoir si vous avez le droit de consulter le document ancien ou plus récent qui vous intéresse ? Le site **@docs** conçu par le Service interministériel des Archives de France vous guide dans votre recherche.

Pour accéder à ces informations, rendez vous sur <https://francearchives.fr/@docs/> et choisissez la thématique qui vous concerne : origines-famille-état civil, fiscalité, justice, santé, transports, environnement, éducation, immobilier-urbanisme, vie publique...

Pour chaque type de document recensé, @docs vous indique :

- si vous avez le droit de consulter et de reproduire le document ;
- si oui, quel est le recours si l'accès vous en a été refusé ;
- si non, quelle est la démarche pour en obtenir tout de même l'accès.

Pour vous apporter une réponse simple et rapide, @docs a traduit la complexité du corpus juridique qui régit le droit d'accès aux documents publics.

Au-delà des droits d'accès généralistes que l'on trouve dans le Code du patrimoine (livre II), @docs a compilé quelque 400 textes spécifiques régissant cette réglementation.



Renseignements administratifs

CHASSE :

Le permis de chasser, obligatoire pour pratiquer la chasse, s'obtient à la suite d'un examen comprenant, dans une séance unique, des questions théoriques et des exercices pratiques.

Pour s'inscrire à cet examen, il faut remplir certaines conditions et s'acquitter de droits.

Le portail www.service-public.fr comporte des fiches pratiques sur les dates d'ouverture et de fermeture, sur le permis de chasser (examen, délivrance, validation, perte, destruction, détérioration) et les montants des redevances cynégétiques. Les modalités d'autorisation de chasser accompagné, en particulier pour les mineurs de 15 à 18 ans, sont détaillées.

La période d'ouverture générale de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée pour le département de l'Oise

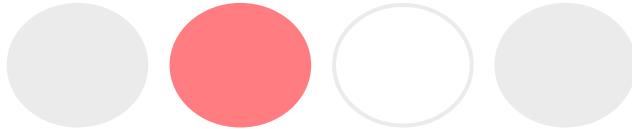
**du 19 septembre 2021 à 9 heures
au 28 février 2022 à 18 heures.**

Il existe des dérogations selon l'espèce animale.

Pour plus de détails, voir l'arrêté préfectoral affiché dans le cadre face à la mairie ou sur le site internet de la Préfecture, ou encore les sites internet suivants :

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage :
<http://www.oncfs.gouv.fr>

Fédération Nationale des Chasseurs :
<http://chasseurdefrance.com/>



Ecole de Moyenneville et Gournay

Nous avons 124 élèves scolarisés répartis sur 7 classes pour 3 communes : Moyenneville, Gournay et Neufvy.

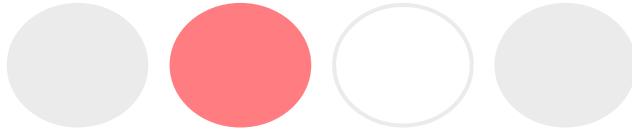
A la rentrée 2021, la répartition est la suivante :

À Moyenneville :

- une classe de Petite, Moyenne et Grande section de 21 élèves, encadrée par Mme François enseignante, aidée de Mme Pontillon, ATSEM .
- une classe de Petite et Grande section de 22 élèves encadrée par Mme Delorme, enseignante, aidée de Mme Normand, ATSEM.
- une classe de CP de 13 élèves encadrée par Mme Paties, enseignante et aidée de Madame Cocheteux, les matinées.
- une classe de CP-CE1 de 15 élèves encadrée par Mme Périn les lundis, jeudis et vendredis, et M. Toussaint les mardis, enseignants.

À Gournay sur Aronde :

- une classe de CE1-CE2 de 15 élèves encadrée par Mme Dulière
- une classe de CM1 de 20 élèves encadrée par Mme Cleuet
- une classe de CM2 de 20 élèves encadrée par Mme Birk



SIRS Les Trois Villages de l'Aronde

Le Syndicat scolaire regroupe les communes de Gournay sur Aronde, Moyenneville et Neufvy sur Aronde. Il est compétent pour tout ce qui concerne l'école et l'accueil périscolaire sur ces trois communes.

Il est composé de membres désignés par les conseils municipaux des trois communes :

Président : **M. Didier LEDENT**
(maire de Moyenneville)

Vice-Président : **M. Nicolas PELLETIER**
(Conseiller municipal à Gournay/Aronde)

Membres :

Pour Gournay : **M. FORGET**, délégué titulaire,
MM. DEVEMY et MARAIS, délégués suppléants

Pour Neufvy : **M. D'ARRENTIERES et Mme PUYPE**
Mme GUIGAND et M. POSSIEN, délégués suppléants

Pour Moyenneville : **Mme TIECHON**, déléguée titulaire
Mme FEKKAK et M. BOULLENGER,
délégués suppléants

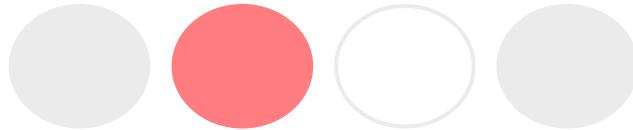
Personnel :

Accueil périscolaire et cantine : **M^{mes} GIORGI et POLLET**

Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) :
M^{mes} COCHETEUX, PONTILLON, VERGER

entretien écoles : **M^{mes} CHOQUET à Gournay**
Mme THUILLIER à Moyenneville

Intervenante anglais : **Mme GREVET**
Intervenant musique : **M. MEYSSIREL**



SIRS Les Trois Villages de l'Aronde

Cantine et accueil périscolaire

L'accueil périscolaire et les cantines sont gérés par le Syndicat Scolaire à Moyenneville et à Gournay sur Aronde. Ces accueils sont financés par les communes du regroupement et par la participation des familles.

A Gournay sur Aronde - Contacter Mme CORMONTAGNE au 06 31 47 38 59

A Moyenneville : contacter Mme GIORGIO au 07 60 55 46 04

Accueil les jours d'école :

De 7h 30 à 9h et de 17h à 19h sur les deux sites.

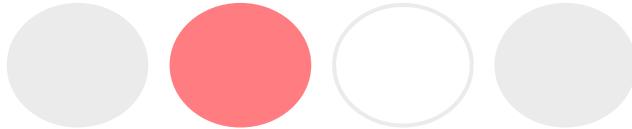
Cantine :

Tous les jours d'école de 12h à 14h.

Les enfants des classes scolarisés à Moyenneville déjeunent à Moyenneville ; les enfants scolarisés à Gournay sur Aronde déjeunent à Gournay sur Aronde.

Organisation du temps scolaire

Les enfants ont cours les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00, et de 14h00 à 17h00.



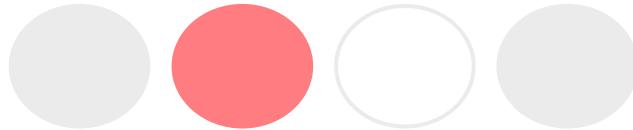
Centre de Loisirs

La commune de Moyenneville vous propose, en partenariat avec la Fédération Léo Lagrange, un Centre de Loisirs, situé 37 Impasse des Acacias, face à l'école, ouvert aux 3/12 ans :

- En période scolaire, le mercredi de 8h00 à 18h00, avec possibilité de cantine,
- Pendant les petites vacances scolaires : du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00, avec possibilité de cantine :
 - ◊ Vacances de la Toussaint : du 18 au 31 octobre 2021
 - ◊ Vacances de Noël : Du 20 au 24 décembre 2021
 - ◊ Vacances d'hiver : du 7 au 18 février 2022
 - ◊ Vacances de printemps : du 11 au 22 avril 2022
- Pendant les grandes vacances, 4 semaines, du 11 juillet au 5 août 2022 (à confirmer), du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00, avec repas à apporter.

Pour tout renseignement ou inscription, contacter :

- ◆ La direction du Centre, au 06 37 59 87 71
- ◆ Le centre de loisirs, le mercredi et pendant les vacances, au 03 44 86 87 61
- ◆ Possibilité de télécharger les plannings d'activité, dossiers d'inscription, etc... sur le site moyenneville.fr



Petite Enfance

Vous trouverez, sur le site internet de la Communauté de Communes, cc-plateaupicard.fr, différentes ressources, notamment des exemples de contrats de travail pour les assistantes maternelles.

La communauté de Communes du Plateau Picard offre un service d'accueil collectif, avec accueil régulier ou occasionnel, avec ou sans repas, une à plusieurs fois par semaine pour les enfants de moins de 4 ans.

LES DIFFERENTES STRUCTURES DU TERRITOIRE

- **Multi'accueil de Maignelay-Montigny**

Du lundi au vendredi de 8h à 18h, 03 44 78 70 02

- **Multi'accueil de Saint-Just-en-Chaussée**

Du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30 (18 h le mercredi), 03 44 78 70 02

Pour tout renseignement, envoyer un mail à structures.accueil@cc-plateaupicard.fr

RELAIS PETITE ENFANCE

Les parents y trouveront une écoute à leurs demandes pour être **orientés vers un mode d'accueil de leur enfant correspondant à leurs besoins** (multi-accueil, assistantes maternelles, garde à domicile...).

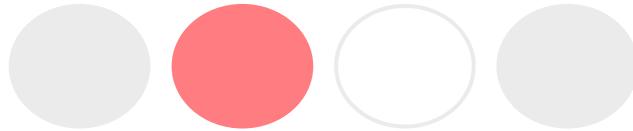
S'ils choisissent de confier leur enfant à une assistante maternelle, il y seront **accompagnés tant sur le volet éducatif qu'administratif**.

Les assistantes maternelles continueront de s'y enrichir lors **d'ateliers et de formations**. Elles seront également **accompagnées dans leur évolution professionnelle** et leurs démarches.

Les ateliers destinés aux enfants qu'elles accueillent continueront à être proposés afin de **partager des moments en collectivité**.

Enfin, les candidates et candidats au métier d'assistantes maternelles y piocheront toutes les informations utiles à l'obtention d'un agrément.

Pour tout renseignement, contacter le 03 44 78 70 02, ou envoyer un mail à ram@cc-plateaupicard.fr



Transport Scolaire

TRANSPORT SCOLAIRE :

Un transport scolaire est assuré 4 fois par jour d'école entre les écoles et les villages du regroupement.

Les horaires sont consultables en mairie, aux écoles, et à l'accueil périscolaire.

Ce service est assuré par le Conseil Régional.

Les cas de perturbations sont également signalés sur le site internet : www.oise-mobilite.fr

EN CAS DE PERTURBATION

Le Syndicat Scolaire met en place un service d'accueil en cas de grève des enseignants, ainsi qu'en cas de problème avec les transports scolaires.

LE COLLEGE : Notre commune dépend du collège Abel Didelet d'Estrées Saint Denis.

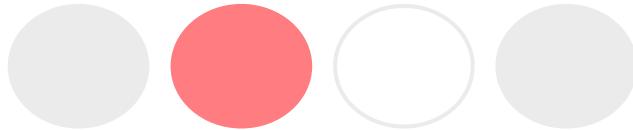
HORAIRES DE CAR POUR LE COLLEGE D'ESTREES SAINT DENIS

Les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi :

Départ de Moyenneville à 7h50, arrivée à Estrées à 8h13.

Pour le retour à Moyenneville :

Horaires	Lundi mardi Jeudi et Vendredi		Mercredi	
Estrées	16h10	17h10	11h40	12h40
Moyenneville	16h27	17h26	11h57	12h56



Transport

LES LYCEES

Un service de transport scolaire est assuré pour les lycées Charles De Gaulle, Mireille Grenet et Pierre d'Ailly à Compiègne.

Horaires complets sur le site : **oise-mobilite.fr** ou sur le site de Moyenneville : **moyenneville.fr**

TRANSPORT EN CAR :

Consulter les horaires souhaités sur oise-mobilite.fr

SNCF

La gare la plus proche est celle d'Estrées Saint Denis :

1 Avenue de la Gare 60190 Estrées St Denis

Horaires d'ouverture des guichets :

Lundi : 6h10-13h25

Mercredi : 10h40-12h30 / 13h30-18h25

Vendredi : 10h25-17h40

Tous les horaires et renseignements sur le site internet de la SNCF.



Centre des Finances Publiques

La trésorerie de Saint Just en Chaussée ne reçoit plus de public. Par contre, elle reste le service gestionnaire des créances locales : tél : 03 44 78 51 28—Mél : f06055@dgfip.finances.gouv.fr.

Si votre avis / facture est muni d'un QR Code/ Data Matrix, vous avez la possibilité de payer vos impôts, amendes ou créances locales chez les buralistes dont la liste est disponible sur le lien suivant : www.impots.gouv.fr/portail/paiement

L'accueil du public est assuré dans les locaux de l'espace France Services :

60 rue de Paris 60130 Saint Just en Chaussée—Tél : 03 44 10 82 35

Cet accueil prendra en charge toutes vos interrogations concernant vos impôts, amendes ou créances locales (cantine, eau, loyers communaux,...)

Horaires d'accueil :

Lundi de 14h à 17h

Mardi au vendredi : 9h30-12h30 et 14h-17h

Une permanence Finances Publiques est assurée les mardis et jeudis de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30.

Le service gestionnaire unique des impôts des particuliers (impôts sur le revenu, taxe foncière, ...) reste le

Service des Impôts des particuliers de Clermont

11 rue des Sables

CS 50085

60607 CLERMONT CEDEX

Tél : 03 44 50 86 86 ou 0809 401 401 (appel non surtaxé)

Espace particulier personnalisé sur impots.gouv.fr

Accueil sans rdv le matin de 8h45 à 12h15 : lundi, mardi, jeudi et vendredi. Accueil sur rdv uniquement l'après-midi de 13h30 à 16h00. Fermé le mercredi.



Bibliothèque

Ouverte les mardis de 17 à 19 h
les mercredis de 17h30 à 19h

www.bibliothequedemoyenneville.over-blog.com

bibliothequedemoyenneville@yahoo.fr

La bibliothèque est un lieu dans la commune dédié aux réponses à vos besoins en formation, en documentation, et en détente.

Toute l'année nous nous attachons avec énergie à Prêter, Former, Animer, Conseiller. 4000 documents et jeux vous attendent à ces fins. Nous pouvons également vous fournir la plupart des titres que nous n'avons pas sur place, en réservant en ligne.

La Médiathèque du Département nous livre le 1er mercredi de chaque mois, à la suite de quoi nous vous avertissons dès leur arrivée. La mise à votre disposition en **ressources numériques** gratuites est aussi l'une de ses missions.

Grâce à une **pré-inscription** à la bibliothèque de votre domicile ou de votre lieu de travail, la Médiathèque départementale de l'Oise vous propose **une offre gratuite en ressources numériques d'auto-formation, de presse, de musique en ligne et d'histoires contées pour les plus jeunes.**

Elle propose à tout habitant de l'Oise ou personne y travaillant d'en disposer depuis chez elle grâce à 3 plateformes pour apprendre, s'informer et se divertir.

La bibliothèque numérique est **accessible en ligne 7j/7, 24h/24** et consultable où que vous soyez (bibliothèque, domicile,...).



Bibliothèque

L'autoformation pour tous avec *Tout Apprendre*.

Tout Apprendre propose des modules interactifs en langues étrangères, bureautique, Internet, code de la route, soutien scolaire : niveaux scolaires jusque la terminale, remise à niveau pour les adultes, droit du travail.

Lisez vos magazines préférés avec *Le Kiosk* : actualité, culture, presse féminine et masculine, loisirs, sports, enfants, déco, jardin... Retrouvez en un simple clic plus de 600 titres de revues à feuilleter dès leurs sorties, vous pouvez aussi télécharger les archives.

Se divertir par la musique avec *La Cité de la musique* : accès à des millions de musiques, aux vidéos de plus de 600 concerts.

Venez participer aux activités organisées par les bénévoles de la bibliothèque : toutes les informations sur le site internet moyennevilleduval.fr, ou dans les flashes communaux distribués tous les mois.

**Pour bien démarrer 2022,
pourquoi ne viendriez vous pas
vous inscrire ?**



Salle des Fêtes

TARIFS UTILISATION SALLE ET MOBILIER DE LA COMMUNE DE MOYENNEVILLE :

⇒ Remise des clés du vendredi entre 13h00 et 13h30
au dimanche à 12h00,

- pour les habitants de la commune : 250 €
- Pour les personnes extérieures à la commune : 320 €
- Tout dépassement d'horaires dans le rendu des clés entraînera une surtaxe de 50 € sur le prix de location.

A la réservation, des arrhes de 60 € devront être versées, par chèque à l'ordre du Trésor Public. Ces arrhes ne pourront en aucun cas être reversées en cas d'annulation.

Un chèque de 250 € sera demandé à la réservation de la salle.

Cette caution est destinée à couvrir les dommages éventuels et sera restituée après l'état des lieux et le règlement de la facture, au plus tard dans les huit jours qui suivront la location.

Un 2^{ème} chèque de caution de 80 € sera également demandé à la réservation de la salle, qui sera encaissé en cas de déclenchement du sonomètre.

Pour tout renseignement, contacter la mairie, Tél : 03.44.42.23.12, ou par mail.

Petit rappel aux personnes qui louent ou empruntent la salle

Merci de prendre toutes dispositions pour ne pas gêner les riverains :

- Ne pas oublier de fermer portes et fenêtres après 22h00,
- Stationner sur la Place,
- Ne pas laisser les poubelles.

Panorama des services de la Communauté de communes du

Eau & assainissement

Tél. 03 69 12 50 70
environnement@cc-plateaupicard.fr
Pôle environnement

La Communauté de Communes gère l'eau potable et l'assainissement collectif ou non sur son territoire, directement ou avec l'aide de prestataires (Suez, Veolia, SAUR...) suivants les communes.



Quel que soit le domaine, en cas d'urgence, d'ouverture ou de résiliation de compte, facturation, technique, consultez www.plateaupicard.fr (rubrique **Eau, assainissement**) pour savoir à qui vous adresser et ses coordonnées.

Rezo Séniors

Tél. 03 44 77 38 68
mobilité@cc-plateaupicard.fr
Espace De Baynast

Avec Rezo Séniors, le Plateau Picard facilite les déplacements des plus de 65 ans.

Des conducteurs solidaires, validés par la collectivité, se rendent disponibles quelques heures par semaine ou par mois pour les emmener sur de courts trajets du quotidien (courses, rendez-vous, loisirs...).

Les séniors s'inscrivent sur www.rezopouce.fr ou par téléphone. Ils contactent alors la Référence mobilité du Plateau Picard pour demander une prise en charge.



Ils ne leur restent plus qu'à attendre la réponse positive d'un conducteur solidaire prévenu par SMS ou courriel.

Urbanisme

Tél. 03 44 78 70 02
urbanisme@cc-plateaupicard.fr
Espace De Baynast

La Communauté instruit les autorisations d'urbanisme (permis de construire, de démolir, d'aménager...). Dans 42 de ses communes, le service est accessible aux habitants et leur permet d'obtenir des informations techniques et juridiques en amont de leur projet. Le Maire reste le décisionnaire. Les dossiers sont déposés en mairie, interlocutrice privilégiée pour leur suivi.

Événements culturels

Tél. 03 44 78 70 02
culture@cc-plateaupicard.fr
Espace De Baynast

Festival de printemps, de jazz, spectacles jeune public, danse, cirque, théâtre... le Plateau Picard offre une programmation de qualité toute l'année. Un guide de la saison est disponible en mairies ou en ligne.



Les Rendez-vous du terroir

Tél. 03 44 77 38 77
communication@cc-plateaupicard.fr
Espace De Baynast

Tous les premiers vendredis du mois, à partir de 16h30, place de la gare de Saint-Just-en-Chaussée, approvisionnez-vous chez des producteurs 100 % picards.

Ciné-jeunes

Tél. 03 44 78 09 06
jeunesse@cc-plateaupicard.fr
Espace De Baynast

À chaque vacances scolaires, la place de cinéma à 2,50 € pour les moins de 20 ans du Plateau Picard avec la carte Ciné-jeune.

Ateliers musicaux

Tél. 03 44 78 70 02
culture@cc-plateaupicard.fr
Espace De Baynast

Avec les écoles de musique du territoire, les ateliers musicaux permettent aux enfants dès 3 ans, de découvrir la musique en s'amusant.

Petite enfance

Tél. 03 44 78 09 06
petite.enfance@cc-plateaupicard.fr
Espace De Baynast

Le relais Petite enfance

Il s'adresse aux parents recherchant un accueil pour leur enfant, des conseils et une aide à la rédaction de contrats si nécessaire.



Les structures d'accueils

Ce sont 2 multi-accueils pour les enfants de moins de 4 ans du Plateau Picard.

Repas à domicile

Tél. 03 44 78 09 06
s.repas@cc-plateaupicard.fr
Espace De Baynast

Un service de livraison de repas est proposé aux habitants de plus de 60 ans ou ayant des difficultés provisoires ou définitives à préparer leurs repas.

Apprentissage scolaire de la natation

Tél. 03 44 77 38 66
jeunesse@cc-plateaupicard.fr
Espace De Baynast

Le Plateau Picard organise et finance le transport et les entrées en piscine des élèves de son territoire afin que tous sachent nager en arrivant au collège.

Plateau Picard

Retrouvons-nous sur



édition décembre 2021

Amélioration de l'habitat

Tél. 03 44 77 38 60

habitat@cc-plateaupicard.fr

Espace De Baynast



Le Plateau Picard finance les travaux d'amélioration de l'habitat. Il vous rencontre lors de permanences, vous accompagne dans l'élaboration de votre projet et la recherche de financements pour :

- Réduire votre facture énergétique,
- Lutter contre la précarité énergétique,
- Favoriser un maintien à domicile,
- Adapter un logement au handicap

Économie

Tél. 03 44 77 38 61

accueil@cc-plateaupicard.fr

Espace De Baynast

Le Plateau Picard gère 6 zones d'activités à Tricot, Avrechy, Wavignies, Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny. 8 lots sont encore disponibles pour accueillir vos entreprises.

De plus, grâce à un partenariat avancé, le Plateau Picard propose différents dispositifs de maintien de soutien au commerce et à l'artisanat de proximité ainsi qu'à la création d'entreprise.



Tourisme

Tél. 03 44 77 38 61

tourisme@cc-plateaupicard.fr

Espace De Baynast

Regorgeant de richesses historiques, culturelles et environnementales, c'est également un territoire idéal pour se mettre au vert quelques jours ou se ressourcer le temps d'une halte. C'est pourquoi la Communauté de Communes propose une aide financière à la création de gîtes ou chambres d'hôtes sur le Plateau Picard.



Déchets ménagers



Les points-tri

Vous y déposez vos emballages plastiques, métalliques, en verre, briques alimentaires, bouteilles, vos journaux et revues. Ils sont ainsi recyclés dans des filières adaptées.

Les déchetteries

Avec le *Pass'déchetterie* (à demander en ligne), vous accédez à 4 déchetteries qui recueillent vos gravats, déchets verts, encombrants, déchets toxiques pour les valoriser.

La Recyclerie

La Recyclerie remet en état et revend des objets usuels (meubles, électroménager, livres, vêtements, vaisselle, bibelots, jouets...), à petits prix, dans son magasin. Elle peut collecter les encombrants chez vous, gratuitement sur rendez-vous, si vous ne pouvez pas vous déplacer

La collecte des déchets verts

Elle fonctionne durant la période de forte production des déchets verts qui seront valorisés par compostage. Le Plateau Picard fournit aussi des composteurs à prix réduit pour composter chez vous toute l'année.

Les déchets non recyclables

Collectés chaque semaine à votre porte, seuls les déchets contenus dans un bac du Plateau Picard (à demander en ligne) sont acceptés.

La sensibilisation

Le Plateau Picard aide les établissements accueillant le jeune public à les sensibiliser sur des thèmes variés (tri, recyclage, compostage, réemploi, gaspillage alimentaire, goûter et éco-consommation). Elle propose également des expositions et des ateliers de sensibilisation aux adultes pour les informer de manière conviviale.

Infos pratiques

Communauté de Communes du Plateau Picard
BP 10205 / 60132 Saint-Just-en-Chaussée CEDEX
accueil@cc-plateaupicard.fr

Espace De Baynast

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
140 rue Verte au Plessier-sur-Saint-Just
Tél. 03 44 78 7002

Pôle environnement

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Rue Sarrail à Saint-Just-en-Chaussée
Tél. 03 69 12 50 70





Urbanisme

Dans quel cas faut-il demander un permis de construire, un permis d'aménager ou faire une déclaration préalable ?

Construction nouvelle

L'édification d'une construction nouvelle est par principe soumise à un permis de construire. Toutefois, les constructions de petites tailles sont soumises à une simple déclaration préalable (en général moins de 40 m²).

Travaux exécutés sur une construction existante

Les travaux les plus importants doivent faire l'objet d'un permis de construire. D'autres travaux sont soumis à simple déclaration préalable (modification de façade, clôture, ...).

Aménagements

Les aménagements sont en principe dispensés de formalité.

Toutefois, les travaux les plus importants doivent faire l'objet d'un permis d'aménager.

D'autres aménagements sont soumis à simple déclaration préalable.

Les délais d'instruction pour un permis de construire sont de 2 mois à compter de la date de dépôt en mairie, délai qui peut être prolongé sous certaines conditions, et pour les déclarations préalables d'1 mois, sous réserve que le dossier soit complet.

Les formulaires de demande de permis de construire ou de déclaration préalable sont disponibles en mairie, ou en téléchargement sur le site de Moyenneville ou sur www.service-public.fr.

En cas de doute quant au formulaire à utiliser, contacter la mairie

A compter du 1er janvier 2022, il sera possible de déposer son dossier par voie électronique, sous la forme d'un envoi recommandé électronique. Nous vous communiquerons la marche à suivre dès que possible.



Urbanisme

L'ADIL de l'Oise : Agence Départementale d'Information sur le Logement.

Information sur le logement :

Les conseils de l'ADIL portent sur

- Les rapports propriétaire-locataire
- L'accession à la propriété
- La copropriété
- Le droit de la construction
- La fiscalité immobilière
- La réalisation de travaux
- Les aides à l'amélioration de l'habitat et les aides à l'accession...

Un conseil renforcé :

Un conseil renforcé en accession avec des simulations financières et des plans de financement

Un conseil renforcé en prévention des impayés locatifs et en prévention des expulsions, des lettres-type et des brouillons de courrier

Un conseil de proximité :

L'ADIL tient plus de 30 permanences info logement et info énergie dans tout le département.

ADIL de l'Oise :

17 rue Jean Racine - 60000 Beauvais -

tel : 03.44.48.61.30

Adil60@wanadoo.fr - www.adil60.org



Règles de voisinage

Eaux de pluie sur le terrain voisin

Les eaux de pluie s'écoulant du toit de votre maison doivent se déverser sur votre terrain ou sur la voie publique, mais pas sur le terrain de votre voisin.

Par contre, l'eau de pluie provenant de votre terrain peut s'écouler sur le terrain voisin, si ce dernier est situé à un niveau inférieur au vôtre.

Elle doit s'écouler de façon naturelle, suivre la configuration des terrains en pente et ne doit pas avoir été déviée par des travaux pour se déverser chez le voisin.

Mur mitoyen : Tout propriétaire a le droit de construire un mur en limite séparative sans avoir à recueillir préalablement l'accord du propriétaire voisin.

Attention néanmoins à vérifier l'exactitude de la limite séparative, car tout dépassement de celle-ci (même de quelques centimètres) constitue un empiètement sur le terrain voisin.

Le mur mitoyen est celui qui sépare deux terrains contigus et qui appartient en commun aux propriétaires des deux terrains.

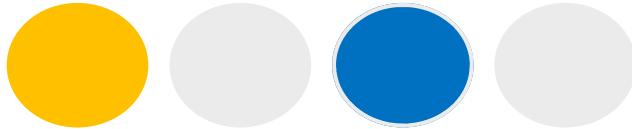
Tout mur servant de séparation entre bâtiments, cours, jardins et enclos est présumé mitoyen s'il n'y a marque du contraire.

Plantation d'arbres près du mur mitoyen ou à la limite non matérialisée :

le Code Civil prévoit que les arbres, arbrisseaux et arbustes doivent être :

- plantés à deux mètres de la ligne séparative des deux terrains, s'ils doivent dépasser deux mètres de hauteur,
- plantés à cinquante centimètres de la ligne séparative s'ils ne dépassent pas deux mètres.

La distance se calcule du centre de l'arbre à la ligne séparative des terrains.



Règles de voisinage

Pour les arbres, arbustes plantés en espalier de chaque côté du mur, il n'y a aucune distance à respecter si la plantation ne dépasse pas la crête du mur.

Riverain d'une rivière :

Si la rivière traverse votre terrain, son lit vous appartient en totalité.

En revanche, si elle sépare votre propriété de celle de votre voisin, son lit appartient pour moitié aux propriétaires de chaque rive opposée, suivant une ligne imaginaire tracée au milieu du cours d'eau.

Si, au fil du temps, le lit de la rivière se déplace, la ligne séparative suit le mouvement.

Attention à ne pas tarir le cours de la rivière ni à la polluer !

Enfin, qu'elle soit issue d'un cours domanial ou privé, l'eau reste ce que l'on appelle une "chose commune", en ce sens qu'elle n'appartient à personne en particulier. Son usage est ouvert à tous. Chacun reste donc libre de puiser de l'eau dans les limites d'un usage domestique.

Chaque propriétaire riverain d'un cours d'eau privé est tenu à son "entretien régulier".

Pour autant, vous n'êtes pas libre d'entreprendre ce que vous voulez. Cet entretien doit laisser libre l'écoulement des eaux tout en favorisant le bon développement de la faune et de la flore dans et aux abords du cours d'eau.

Vous êtes tenu d'éliminer les débris et autres amoncellements végétaux, flottants ou non, de couper et d'élaguer la végétation des rives.

Généralement, un simple entretien manuel suffit.



Règles de voisinage

Le bruit

Dans l'Oise, un **Arrêté Préfectoral fixe les jours et horaires auxquels nous sommes autorisés à effectuer des travaux de bricolage, jardinage, etc... :**

- du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 19 heures 30,
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures,
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Brûlage de déchets

L'article 84 du titre IV du règlement sanitaire départemental stipule **qu'il est strictement interdit de brûler tout type de déchets à l'air libre** (y compris les déchets verts).

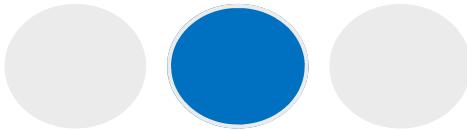
Législation déjections canines

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors des cas précités, **les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.**

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).



Santé

Les médecins les plus proches sont installés à La Neuville-Roy.

Le centre hospitalier le plus proche est celui de Compiègne.

**EN CAS D'URGENCE, COMPOSER LE 15
POUR LA PHARMACIE DE GARDE, COMPOSER LE 3237**

SANTE A LA NEUVILLE ROY

Médecins : 03 44 51 73 02-Laure Decoudre et Stéphane Lebois

03 44 51 73 81-Sandrine Lefranc

Pharmacie : 03 44 51 73 05-Marielle Balligny

Maison médicale Almaguil :

364 rue Pennelier 60190 LA NEUVILLE ROY—03 44 51 73 02

Infirmières : Nadège Lobit et Karine Poulet—03 44 78 90 83

Diététicienne : Sandra Morineau—06 79 04 13 08

Kinésithérapeute / Ostéopathe : Erwan Themoin—03 44 19 35 99

Pédicure / Podologue : Antoine Gorelkine—03 44 50 62 71

Psychologue clinicienne : Claude Laplanche-Morin—06 95 20 92 71

Sage femme : Sonia Berrechid—06 60 48 14 63

Sophrologue : Christella LEQUEUX—06 33 54 89 94



Les activités économiques

AMBLARD	220 Place du Jeu de Paume		M. Damien AMBLARD	Commerce de détail d'équipements automobiles en pneumatiques
SARL AU BON PAIN CHEZ SOI	36 rue de la Grande Haie	03 44 83 00 39	Mme Hélène CORDERO	Vente machines pain Farines : 25 sortes
AUTO BRUNO	Place du Jeu de Paume	06 45 89 53 05	M. Bruno FAFET	Garage mobile
Arnaud BOULLENGER	158 rue du Puits Becquet	06 08 55 54 76	M. Arnaud BOULLENGER	Conseiller immobilier CAPIFRANCE
CAPPUCCI Terrassement Maçonnerie	Rue de la Briqueterie	06 29 25 21 13	M. Kevin CAPPUCCI	Assainissement—enrobés—VRD—branchements divers
CAR NET AUTO	15 rue du Tour de la Chapelle	06 74 77 01 97	M. Jean-Luc COUILLE	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
CDC PRO	191 rue des Cordeliers	03 44 42 19 26		Réparation d'ouvrages en métaux



Les activités économiques

COLIM Anna Deolinda	1 rue du Tour de la Chapelle	06 24 42 53 45	Mme Anna COLIM	Cabinet libéral Art-Thérapeute
ELECTRO REPAIR	Rue Eugène Boulenger	06.29.57.07.86 motovins@gmail.com	M. Vincent CHEVALLIER	Réparation électronique et informatique
INNOCRESS	Rue du Moulin	06 16 04 08 16 Innocress.fr	Irène INCHAUSPE et Olivier ROBERT DE MASSY	Compléments alimentaires naturels à base de cresson
LAURIN T.P	Rue de la Gare	03 44 42 21 09	M. Didier LAURIN	Location : engins T.P. et Camions
LOURME David	120 rue de l'Abreuvoir	06 20 13 46 52	M. David LOURME	Ravalement de façades
SARL MAGALI Location Vaisselle	Rue de la Briqueterie	03 44 42 35 69	Mme Magali BRIEN M. LAHORTE	Location de vaisselle



Les activités économiques

MONTEIRO Maçonnerie	Rue du Puits Becquet	06 20 52 85 21	M. Geoffrey MONTEIRO	Maçonnerie
CHEZ NATACHA	21 Impasse des Lavoirs	03 44 40 94 10	Mme Natacha GUICHEBARON	Salon de coiffure
CHEZ NORLANE	5 place du Jeu de Paume	03 44 42 06 33	M. Gérald HERREBOUDT	Bar Tabac - Epicerie Loto - Presse
PRECI'COVER	184 rue Eugène Boullenger	07 83 87 11 19	Mme Précillia VAILLANT	Atelier de décorations adhésives
S.G.A : Société Générale d'Archives	93, impasse des Acacias	01.42.51.62.34	www.sga.fr	Stocker; recevoir, conserver, ressortir ou détruire les cartons d'archives
LE SOUS- BOIS	81 Place du Jeu de Paume	http://chambres- hotes- compiegne.com/	Mme Valérie CUNY-MINIER	Chambres d'hôtes
TAUPIN Bâtiment	280 rue de Gournay	06 67 22 65 44	M. Taupin	Plâtrerie, isolation, peinture, sols
VARIN Gabriel	143 rue de la Libération	03 44 97 01 83	M. Gabriel VARIN	Travaux publics



Les entreprises agricoles

ENTREPRISES	ADRESSES	TEL	GERANTS	ACTIVITES
EXPLOITATION BIGO	61, place du jeu de Paume	03 44 42 23 14	Mathieu BIGO	Blé, Colza, Orge, Pommes de terre, Betteraves, petits pois
EXPLOITATION BIZOUARD BOULLENGER	145, rue du Puits Becquet	03 44 88 42 01	Alain et Karine BIZOUARD	Blé, Colza, Orge, Betteraves
E.A.R.L Nicolas BOULLENGER	Ferme d'en bas rue du Puits Becquet	03 44 42 96 35	Nicolas BOULLENGER	Céréales, Pommes de terre, Maïs, Betteraves, Légumes
ETA LEDENT	201, rue de la Briqueterie	03 44 42 20 19	Christine VASSEUR, David et Sébastien LEDENT	Arrachage de betteraves, récole de légumes, mécanique agricole et divers travaux de soudure
EXPLOITATION C.THIEBAUT	94, place du Jeu de Paume	03 44 42 23 63	Christophe et Julien THIEBAUT	Blé, Betteraves, Haricots, Pommes de terre, Petits pois,



Eau potable

La compétence eau potable est gérée depuis le 1er janvier 2018 à la **Communauté de Communes du Plateau Picard**.

- Pôle environnement

Rue Sarrail 60130 Saint-Just-en-Chaussée

- Tél. : 03 69 12 50 70

site internet : cc-plateaupicard.fr

La gestion du service Eau Potable a été confiée à la société SUEZ.

- Adresse postale

Service Client

TSA 70 001

54528 Laxou CEDEX

- Téléphone :

◊ Service : 0 977 408 408

◊ Urgence : 0 977 401 119

Site internet : toutsurmoneau.fr

Qualité de l'eau potable : Notre eau potable fait l'objet d'analyses régulières, dont les résultats sont affichés dans le cadre en face de la mairie. Ces résultats sont également à disposition sur le site : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Si vous trouvez que votre eau sent le chlore, remplissez-en une carafe, que vous mettez une demi-heure au frais avant consommation, ce qui fera disparaître ce goût de chlore.

Attention, vous n'êtes pas propriétaire de votre compteur, mais, s'il venait à être cassé du fait de votre négligence, vous auriez à supporter les frais de remplacement : attention au gel.



Assainissement collectif

La compétence Assainissement Collectif a été transférée à la Communauté de Communes du Plateau Picard depuis le 1er janvier 2018 également.

Le service peut être contacté à la même adresse que pour l'eau potable.

La gestion du service d'assainissement collectif a été confié à la Société HYDRA qui gère l'assainissement collectif depuis le 1er janvier 2020.

- Service clientèle : 02 32 97 42 61
- En cas d'urgence : 03 22 96 13 00

Le réseau d'assainissement collectif a été réalisé sous **charte qualité Oise Aisne**.

Les maisons neuves doivent se raccorder en conformité avec cette charte : pour cela, avant le raccordement, il convient de contacter La société HYDRA, qui délivre les certificats de conformité. ***Le contrôle de conformité est réalisé en tranchées ouvertes.***

Attention, ce certificat est obligatoire pour tous depuis le 1^{er} janvier 2012.

Participation pour raccordement à l'égout : 3500 € pour les nouvelles maisons.

Nous vous remercions de ne pas jeter de lingettes dans le réseau : elles viennent boucher les pompes situées dans les postes de refoulement, et bloquent tout le réseau!



Environnement

DÉCHETS :

Ramassage des déchets ménagers : Les déchets ménagers non recyclables sont collectés chaque semaine, sauf les 1^{er} janvier et 25 décembre. Pour 2021, ramassage toujours le vendredi matin.

Attention, les agents de la société Gurdebeke ont pour consigne de ne plus ramasser **qu'un seul contenant** devant chaque habitation.

Seuls les conteneurs du Plateau Picard seront ramassés. Si vous n'avez pas la poubelle fournie par le Plateau Picard, contacter le Pôle environnement du Plateau Picard au 03 69 12 50 70.

Les collectes débutent tôt le matin. Pensez à sortir vos bacs la veille après 20h00. **MERCI DE LES RENTRER AU PLUS TARD 24H APRES LE RAMASSAGE.**

Déchets verts : Les modalités de ramassage des déchets verts pour 2022 ne sont pas encore connues. En 2021, la collecte a eu lieu d'avril à octobre.

Points d'apport volontaire (PAV) : Il s'agit de containers destinés à recevoir : le verre, et tous les emballages, ainsi que tous les papiers.

A Moyenneville, nous avons trois points d'apport volontaire : l'un est situé rue de la Gare, et les deux autres à chaque extrémité de la rue du Puits Becquet.

Il est strictement interdit de déposer des déchets à côté des containers. Tout contrevenant s'expose à une amende.

La gestion des déchets est effectuée depuis le **Pôle Environnement du Plateau Picard**, situé rue Sarrail à Saint Just en Chaussée, téléphone 03 69 12 50 70.

courriel : environnement@cc-plateaupicard.fr



Environnement

Journaux, prospectus,
magazines



Les papiers

Enveloppes, papiers de
bureaux, courriers



Cahiers, annuaires,
catalogues, livres



en papier et en carton

Sacs, sachets



Boîtes, cartons



Briques (avec bouchons)



Les emballages en métal

Bidons, aérosols



Conserves, barquettes,
canettes



Boîtes, tubes,
couvercles



Capsules à café,
petits contenants



en plastique

Bouteilles, flacons
(avec bouchons)



Boîtes, pots, blisters,
emballages sous vide, barquettes



Sacs, sachets, tubes,
sur-emballages, films plastique





ENVIRONNEMENT

HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETTERIES :

Saint-Just-en-Chaussée	Du 1/11 au 28/02	Du 1/03 au 31/10
Lundi	de 8h à 12h	de 8h à 12h
Mardi	de 9h à 12h	de 9h à 12h
Mercredi	de 8h à 12h	de 8h à 12h et de 14h à 18h
Jeudi	de 9h à 12h	de 9h à 12h
Vendredi	de 9h à 12h	de 9h à 12h et de 14h à 18h
Samedi	de 9h à 12h et de 14h à 17h	de 9h à 12h et de 14h à 18h

Maignelay-Montigny	Du 1/11 au 28/02	Du 1/03 au 31/10
Lundi	de 14h à 17h	de 14h à 18h
Mardi	de 14h à 17h	de 9h à 12h et de 14h à 18h
Mercredi	de 14h à 17h	de 14h à 18h
Jeudi	de 14h à 17h	de 14h à 18h
Vendredi	de 14h à 17h	de 8h à 12h et de 14h à 18h
Samedi	de 9h à 12h et de 14h à 17h	de 9h à 12h et de 14h à 18h

Bulles	Du 1/11 au 28/02	Du 1/03 au 31/10
Lundi	de 14h à 17h	de 14h à 18h
Mercredi	de 14h à 17h	de 14h à 18h
Samedi	de 9h à 12h et de 14h à 17h	de 9h à 12h et de 14h à 18h

La Neuville-Roy	Du 1/11 au 28/02	Du 1/03 au 31/10
Lundi	de 14h à 17h	de 14h à 18h
Mercredi	de 14h à 17h	de 14h à 18h
Vendredi	de 9h à 12h et de 14h à 17h	de 9h à 12h et de 14h à 18h
Samedi	de 9h à 12h et de 14h à 17h	de 9h à 12h et de 14h à 18h



ENVIRONNEMENT

LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHETTERIE :

Acceptés

- Déchets verts
- Gravats
- Ferrailles
- Cartons
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (Sauf à Bulles)
- Bois
- Pots de peinture vides
- Tout venant
- Objets destinés à la Recyclerie du Plateau Picard (sauf à Bulles)

Acceptés uniquement à Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny

- Pneus déjantés (non découpés)
- Ampoules basse consommation et néons
- Déchets dangereux :
 - Peintures, solvants, acides
 - Batteries et piles
 - Huile et filtres de vidange
 - Huile de friture
 - Radiographies, médicaments
 - Produits phytosanitaires

Interdits

- | | |
|---------------------------------|--------------------------------|
| • Ordures ménagères | Déchets amiantés, fibro-ciment |
| • Bouteilles de gaz | Extincteurs |
| • Eléments entiers de véhicules | Cadavres d'animaux |
| • Produits radioactifs | Produits hospitaliers |
| • Produits explosifs | |



Numéros utiles

Numéros d'urgence

Centre Antipoison Paris : 01.40.05.48.48

Centre Anti- Poison Oise : 0800 59 59 59

Drogue Info Service : 0800 23 13 13

Fil Santé Jeunes : 0800 235 236 (*n° gratuit depuis un poste fixe. Depuis un portable : 01.44.93.30.74. Accessible 7 jours sur 7, de 9h00 à 23h00 : permet de parler avec un adulte compétent qui apporte des réponses à tout besoin d'écoute.*

Harcèlement scolaire : 3020

Pompiers : 18

SAMU : 15

Sida Info Service (appel gratuit) : 0800 840 800

Urgence européen : 112

Numéros administratifs

Sous préfecture Clermont : 03.44.06.12.60

Centre des Impôts Clermont : 03.44.50.86.86

Conseil Départemental Beauvais : 03.44.06.60.60

DDT Compiègne : 03.44.38.30.80

France Services : 03.44.10.82.35

Poste La Neuville Roy : 03.44.51.73.33

Poste Estrées Saint Denis : 03.44.91.66.60

SICAE Ressons : 03.44.42.73.00

SECURITE POUR TOUS

Adoptez les bons réflexes !

Signalez toute situation suspecte à la gendarmerie :

COMPOSEZ LE 17, ou

Brigade de St Just en Chaussée : 03 44 19 45 17

Brigade de Maignelay Montigny : 03 44 51 55 17

Brigade de La Neuville Roy : 03 44 51 58 17



Numéros utiles

Numéros divers du Plateau Picard

Com. de Com. du Plateau Picard : 03.44.78.70.02
Petite Enfance du Plateau Picard : 03.44.78.70.02
Repas à domicile du Plateau Picard : ... 03.44.78.50.66
Pôle Environnement : 03.69.12.50.70
Urgence Eau ou Assainissement : 03.69.12.50.77
Amélioration de l'habitat : 03.44.77.38.61
Recyclerie : 03.69.12.50.70
Déchetterie Saint Just : 03.44.19.51.03
Déchetterie Maignelay : 03.44.51.49.90
Déchetterie La Neuville Roy : 03.44.78.71.44

Autres numéros utiles :

Assistante Sociale : 03.44.10.77.40
A.I.T.T. : 03.44.78.46.98
Lycée Charles de Gaulle : 03.44.20.20.88
Lycée Mireille Grenet : 03.44.92.28.00
Lycée Pierre d'Ailly : 03.44.92.13.13
Collège Abel Didelet : 03.44.41.84.20
Ecole de Moyenneville : 03.44.42.25.49
Ecole de Gournay sur Aronde : 03.44.42.26.47
Piscine Estrées Saint Denis : 03.44.76.23.40



Sites internet utiles

- **Administrations :**

<http://www.oise.pref.gouv.fr> : Préfecture de l'Oise

<http://www.adil60.org> : Agence départementale d'information sur le logement

<http://www.cadastre.gouv.fr> : extraits cadastraux

<http://www.impots.gouv.fr> : Administration fiscale

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/eau-du-robinet> : pour obtenir notamment les résultats d'analyses eau potable

<http://www.service-public.fr> : toutes les informations administratives dont vous pouvez avoir besoin

- **Energie, eau, environnement :**

<http://www.energie-mEDIATEUR.fr> : Les consommateurs ayant un litige avec un fournisseur d'électricité ou de gaz peuvent consulter ce nouveau site du médiateur national de l'énergie. Un centre d'appels est également disponible au 0810 112 212.

<https://www.toutsurmoneau.fr> : notre déléguataire pour l'eau potable

<http://www.lhotellier.fr> : notre déléguataire pour l'assainissement collectif.

<http://www.sicae-oise.fr> : le site de la SICAE, notre distributeur d'électricité



Sites internet utiles

- **Education** :

<http://www.ac-amiens.fr/inspections/60> : inspection académique de l'Oise

- **Santé** :

<http://www.ameli.fr> : site de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

- **Vie locale** :

<http://www.moyenneville.fr> : le site officiel de la commune de Moyenneville.

<http://bibliothequedemoyenneville.over-blog.com> : le site internet de la bibliothèque de Moyenneville.

<http://www.cc-plateaupicard.fr> : le site internet du Plateau Picard.

<http://www.oise.fr> : Conseil Départemental de l'Oise : une mine d'informations concernant les aides pour personnes âgées, la petite enfance, les personnes handicapées.

<http://www.oise-mobilite.fr> : pour tous les horaires des bus dans l'Oise.

<http://www.hauts-de-france.fr> : Conseil Régional

<http://postrelmov.cz/> : le site officiel de notre commune jumelle de République Tchèque.

<http://www.willinghambystow.co.uk> : le site de notre commune jumelle d'Angleterre : Willingham by Stow, avec une page sur le jumelage et quelques photos très sympathiques...



INFORMATIONS UTILES

HORAIRES D'OUVERTURE LA POSTE

Les guichets de la Poste les plus proches :

- **A La Neuville Roy, 7 rue de Paris, Agence Postale Communale**

La Poste est ouverte le lundi, de 17h00 à 18h45, les Mardi et jeudi de 9h00 à 12h00, le mercredi de 14h00 à 18h00, le vendredi de 14h00 à 15h30, le samedi, de 8h30 à 10h00.

A Gournay Sur Aronde, 45 rue de Paris , Agence Postale Communale

Ouvert du mardi au vendredi de 15 h 00 à 18 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00. FERME LE LUNDI

VACANCES SCOLAIRES 2021/2022

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.

Pour l'Oise	Départ	Rentrée
Vacances de Noël	Samedi 18 décembre 2021	Lundi 8 janvier 2022
Vacances d'hiver	Samedi 5 février 2022	Lundi 21 février 2022
Vacances de printemps	Samedi 9 avril 2022	Lundi 25 avril 2022
Vacances d'été	Jeudi 7 juillet 2022	



INFORMATIONS UTILES

MOYENNEVILLE SUR VOTRE MOBILE ...

Votre commune a mis à votre disposition une application afin de communiquer rapidement auprès de vous.

C'est un réseau social municipal qui permet d'envoyer des informations diverses : actualités culturelles ou d'ordre technique, des alertes (danger climatique, incendie, coupure de route, etc), mais aussi l'agenda des événements de votre commune.

COMMENT UTILISER L'APPLICATION ?

L'application est disponible **gratuitement** sur :

– votre téléphone : en la téléchargeant via Apple Store ou Play Store (Android)



MAIRES & CITOYENS

Il vous suffira :

- ◊ d'indiquer le code postal et de sélectionner votre commune
- ◊ de choisir un e-mail et un mot de passe.

Après vérification, votre compte sera validé sous 24h : vous recevrez désormais des notifications sur votre téléphone.

Alors à vos téléphones

INFOS PRATIQUES :

Région : Picardie

Département : Oise

Arrondissement : Clermont

Canton : Estrées Saint Denis

Communauté de Communes du Plateau Picard

Population : 637 (Population légale 01/01/2021)

